15 Décembre 2006

INFORMATION

<u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

MAUREL ET PROM

DECLARANT :
Gilles BRAC DE LA PERRIERE, Censeur du Conseil de Surveillance

INSTRUMENT FINANCIER : Actions

NATURE DE L'OPÉRATION : Cession

DATE DE L'OPÉRATION : 6 décembre 2006

DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 12 décembre 2006

LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris

PRIX UNITAIRE : 16,95 €

MONTANT DE L'OPÉRATION : 50 850 €

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."